


R. Par. 4. Arr.  
1662

  
Monsieur

Vous verrez par la copie cyjointe <sup>la lettre de</sup> de  
de bonne la response qu'il me fait  
Sur mes deux lettres : j'ay escrit  
ensuite de cela a Mrs le Comar<sup>al</sup> de Villeroy  
et Colberg les enclosos, que je vous supplie  
de prendre la peine de leur delivrer, et d'y  
ajouter aux informations qu'il sera  
besoin de leur donner de cette affaires, pour  
les arguments et motifs capables de les  
induire a la pousser avec chaleur. Je  
suis bien fache' de vous donner tant de  
peines, mais il me semble qu'il faut  
battre le fer tandis qu'il est chaud, et  
vous pouvez vous assurer qu'aux occasions  
qui se presenteront de les reconnoistre que  
vous faire toujours paroistre que je suis

  
Monsieur  
Leuwarden le 26 May  
1662  
M. de Quibchem

Vostre tres humble serviteur  
Guillaume Froidie  
Ides de Juin



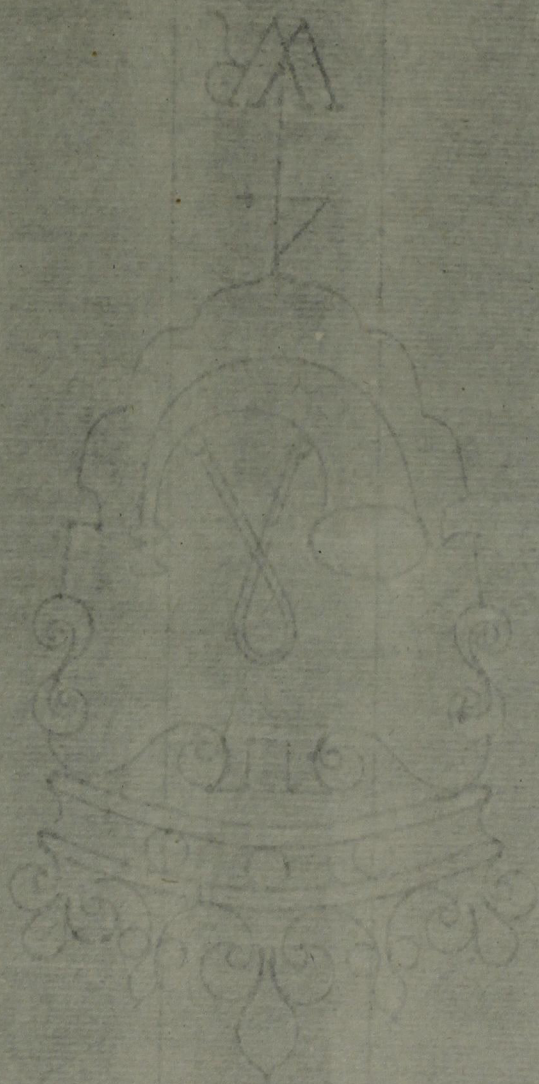
*[Faint handwritten text at the top of the page, possibly a date or recipient's name.]*

*[Main body of the letter, consisting of several lines of very faint, illegible handwriting.]*

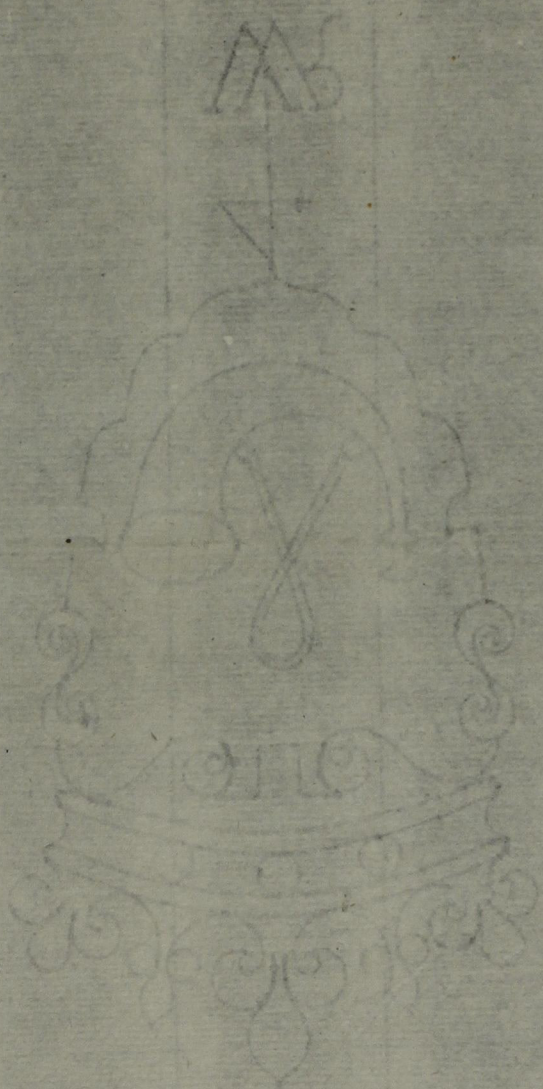
*[A large, stylized monogram or signature, possibly 'BB', centered in the middle of the page.]*

*[Faint handwritten text at the bottom of the page, likely a signature and date.]*











Copie de la lettre de M. de  
Bonne a Mgr le Prince  
Guillaume Frederic de Nassau

Monsieur

J'ay receu les deux lettres que vous avez  
pris la peine de m'adresser, la premiere  
des mains de M. de Quilichem, et l'autre  
par la voye de Mr l'ambassadeur touchant  
l'affaire de la dette de feu son se Duc  
de Brunswic. L'estime singuliere que  
je fais de vostre condition, et de vostre  
merite personnel, me donnera tousjours  
grande passion de rechercher les occasions  
de vous servir; mais Mr en celle dont  
il est question, vous me permettez de



vous adouber ingénument la faiblesse  
de mon crédit, et que l'affaire n'  
estant pas de la nature de celles dont le  
Roy me fait l'honneur de vouloir que  
je me mesle, il faut, s'il vous plait  
vous adresser icy a M<sup>rs</sup> des Amiances  
comme M. le Mar<sup>al</sup> de Villeroz est M.  
Colbert, que je ne doute pas qui ne  
soyent bien aises de vous favoriser et  
leurs bons offices auprès du Roy autant  
que l'espuisement de son Espargne  
causé par les despenses immenses d'une  
si longue guerre le pourra permettre.  
C'est tout ce que je puis avoir le  
bien de vous dire M<sup>rs</sup>, sur une pareille  
matiere, qui n'est nullement de mon



fait. cequoy j'adjousteray seulement  
les assurances d'estre avec passion  
et sincerite  
M<sup>r</sup>

A Paris le 25. fevrier. Vostre tres humble  
et respect. S<sup>r</sup>  
1662 De Bonne







M  
Monsieur.

Expie de la lettre de S. H.  
Monsieur le Prince Guillaume  
Frideric de Nassau, a Comte de  
Limme.

Ce m'a esté beaucoup de satisfaction d'apprendre  
l'affection avec laquelle vous vous portez à secourir ce  
qui est de mes interets; et la constante volonté  
que l'on m'assure que vous avez de continuer à  
me rendre vos très efficaces offices, <sup>aupres du Roy</sup> comme fait concevoir  
des esperances très solides, que Sa Ma<sup>te</sup>, ayant regard  
à la justice de cette prétention, et à la dévotion  
inviolable que j'ay conservée pour Elle et la couronne  
de France, ne permettra pas, qu'après avoir eü tant  
de patience, je sois frustré plus long temps de ce qui  
m'est dû à un titre si légitime. Mais  
comme il importe pour cet effect que l'on pousse  
l'affaire séparément, et que l'on ne la fasse  
pas dépendre du succès de la négociation du Traité  
d'alliance avec cet Etat, j'ay crü qu'il estoit  
nécessaire, et mesme que vous auriez la bonté  
de me trouver pas mauvais, que parmy tant  
d'autres importantes occupations, que vous avez  
sur les bras, je prisse la liberté de vous importuner



de cette lettre, pour vous dire qu'elle n'a rien de  
commun ny aucune liaison avec la Just: negotiation,  
et que ce prest est de sa nature une chose si liquide  
qu'il ne peut pas recevoir la moindre dispute.  
C'est ce qui appert d'abord par l'obligation du Roy  
Henry le Grand, de tresglorieuse memoire en Date  
du 5. Decembre 1589, et que le Duc Jules Henry  
de Brunswic, mon seigneur et grand pere luy a  
presté cette somme sans aucune autre consideration  
que de celle de la necessité de ses affaires, et  
sous promesse formelle que le <sup>Maréchal</sup> luy feroit  
rembourser dans le terme de trois ans <sup>avec l'interest</sup> a raison de  
cinq pour cent. Du depuis led: Duc de  
Brunswic ayant en l'an 1630. par ses lettres du  
13. Fevrier fait transport et cession de la Just:  
obligation au comte Ernest Casimir de Nassau,  
mon seigneur et pere, le Roy hautmentionné  
n'asservit pas seulement de ce transport a ceuz  
qu'il avoit ordonné a ceux de son con: d'adviser  
a pourvoir l'année prochaine a son paiement,  
mais enjoignit aussi bien expressément par ses  
lettres patentes a la chambre des comptes, qui  
faisoit quelque difficulté de passer a la ratification  
de cette obligation, de la vérifier sans aucun delay



et contradiction; comme en effect elle le fut  
immédiatement après, et procéda à l'évaluation desdits  
<sup>en</sup>  
24 sols, et à la liquidation des intérêts, le tout  
montant à la somme de cent mille deux cents livres.  
Depuis ce temps le mond<sup>e</sup> seigneur et père s'a laissé  
passer aucune occasion de solliciter le paiement de  
ces deniers, et moy j'y ay continué avec la mesme  
assiduité, ainsi que le veriffient quantité de lettres  
que je me suis donné l'honneur d'écrire sur ce  
sujet au Roy et à ses ministres, et les instances  
que j'ay fait faire à la mesme fin par les amb<sup>as</sup>  
de cet estat, et d'autres à la cour de France, sans  
que nonobstant les promesses que le Roy m'a fait  
faire de temps en temps, jusques icy j'aye rien  
pû obtenir, que fort peu de chose en paiement  
et défalcation des intérêts, son Em<sup>te</sup> s'estant  
tousjours excusé sur la nécessité du temps de  
pouvoir acquitter cette dette. Voilà Mons<sup>r</sup>, en  
gros, en quel termes se trouve cet affaire, et  
affin de ne pas vous ennuyer par le détail,  
j'ay prié M<sup>r</sup> de Quilichem de vous en  
entretenir et informer plus particulièrement.  
Ayant me rapportant, je vous supplie bien humblement  
de contribuer de vostre crédit, ou ce qu'apresent  
que la France jouit par la grace de Dieu, d'une



profonde paix, je recois enfin, et sans que l'on  
s'arreste pour cela a la suit. negociation la satis-  
faction que j'attende de l'equite d'un si grand Roy  
et des soins que vous voulez bien prendre en ma  
faveur. Et si jamais il se presente occasion  
de reconnoitre l'obligation que je vous en auray  
toute entiere, vous vous pouvez assurer, que comme  
j'ay pour vostre personne et vos eminentes qualitez  
l'estime que je dois, je ne souhaite rien a l'egal  
de vous pouvoir servir en eschange, et faire  
paroitre combien veritablement je suis